

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021

**N° 185/07/2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DANS LE CADRE DES ACTIONS SPORT INSERTION**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 39

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absent Excusé : 1

Monsieur, Michel CORNILLE.

**Madame Pauline FORESTIE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Depuis septembre 2002, la Direction Sports et Jeunesse du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, a initié un dispositif dit « Insertion par le Sport » dont l'objectif est de favoriser un accès plus large aux activités sportives et/ou innovantes les plus pratiquées.

Ce dispositif vise les enfants de 6 à 17 ans dont les difficultés sociales, familiales et/ou scolaires, ne permettent pas un accès aux associations sportives locales.

Grâce à des indicateurs précis, les enfants ainsi repérés par les Educateurs des Activités Physiques et Sportives lors de leurs interventions sur les temps d'activités pluridisciplinaires dans les écoles, mais également par le biais du Programme de Réussite Educative (PRE) et du réseau d'associations locales, bénéficient d'un projet personnalisé.

L'éducateur oriente et accompagne l'enfant vers la pratique de l'activité sportive de son choix lui permettant ainsi de bénéficier des actions éducatives de cette structure.

Aussi, le GMCA souhaite pérenniser ce partenariat avec chacune des associations sportives qui accueillent les enfants du dispositif « Sport insertion » pour l'année 2021 / 2022.

De nouvelles conventions définiront les moyens humains mis en œuvre par les associations, le nombre de places disponibles et la participation financière du GMCA pour chacune d'entre elles.

Dénomination de l'association	Nombres de places réservées	Tranche âge	Participation du GMCA €
Arts martiaux Montauban 82 Section Judo	3-4	6 – 17 ans	735.00€
Arts Martiaux Montauban 82 section Karaté	4	8 – 16 ans	720.00€
Association Tennis Montauban	1	8 – 16 ans	255.00€
Avenir Montalbanais	5	6 – 11 ans	800.00€
Club des Lutteurs Montalbanais	3-4	6 – 16 ans	360.00€
Espace Grimpe	1	8 – 17 ans	150.00€
Jeunes Espoirs Montalbanais	4	Enfants nés entre 2005 et 2016	520.00€
Montauban Badminton Club	1	8 – 16 ans	95.00€
Montauban Football Club Tarn et Garonne	4-5	Enfants nés entre 2009 et 2016	485.00€
Montauban Athlétisme	3	7 – 16 ans	450.00€
Montauban Basket Club	3-4	Enfants nés entre 2007 et 2015	390.00€
Montauban Boxe Anglaise	3-4	8 – 17 ans	360.00€
Montauban Natation	4	6 – 12 ans	555.00€
Union Nautique Montalbanaise	1	12 – 18 ans	135.00€
Union Sportive Montalbanaise Rugby	2 à l'école de rugby/Minimes	E.R : nés entre 2010 et 2015 Minimes : nés en 2008 -2009	150.00€
Union Sportive Montalbanaise Section Handball	1	8 – 17 ans	120.00€
Vaillante Olympique Montalbanaise	6	6 – 12 ans	720.00€
TOTAL FINANCEMENT : 7 000.00€			

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat au titre de l'année 2021 / 2022, avec les associations suivantes :
 - Arts Martiaux Montauban 82 : section Judo
 - Arts Martiaux Montauban 82 : section Karaté
 - Association Tennis Montalbanais
 - Avenir Montalbanais
 - Club des Lutteurs Montalbanais
 - Espace Grimpe

- Jeunes Espoirs Montalbanais
 - Montauban Athlétisme
 - Montauban Badminton Club
 - Montauban Basket Club
 - Montauban Boxe Anglaise
 - Montauban Football Club Tarn et Garonne
 - Montauban Natation
 - Union Nautique Montalbanaise
 - Union Sportive Montalbanaise Rugby
 - Union Sportive Montalbanaise Section Handball
 - Vaillante Olympique Montalbanaise
- dire que les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

12 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



